



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 063-200071199-20240205-CCPL_2024_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024
Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'on deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-18 : ÉCONOMIE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
EMMAÛS BUSSIÈRES-ET-PRUNS**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le 1^{er} décembre 2023, Plaine Limagne a été sollicitée par l'association Emmaüs Bussièrès-et-Pruns pour participer à la mise en place d'une épicerie sociale ambulante sur le territoire. Afin de venir en aide aux familles les plus défavorisées du territoire et de lutter contre la précarité alimentaire des habitants de Plaine Limagne et de Combrailles Sioule et Morge, l'association Emmaüs Bussièrès-et-Pruns a décidé de mettre en place une épicerie sociale.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 063-200071199-20240205-CCPL_2024_18-DE

Cette épicerie, réservée aux personnes identifiées comme précaires par les services sociaux, permettra d'accéder aux biens de première nécessité à des prix très bas. Afin de rendre l'action plus pertinente, l'épicerie sera ambulante et se déplacera de village en village pour venir au plus près des personnes les plus en difficultés.

Plaine Limagne est donc sollicitée pour participer financièrement à l'achat du camion frigorifique nécessaire à la mobilité de l'épicerie. Le frais de fonctionnement seront eux portés par l'association qui disposera, à cette fin, d'une dotation spéciale de l'Etat.

Le camion est estimé à 40 000 euros HT, et la participation demandée à Plaine Limagne et à la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge est de 7000 euros chacun.

Cette opération s'apparentant à une activité artisanale avec point de vente, il est proposé d'appliquer les règles du dispositif d'accompagnement aux entreprises existant sur Plaine Limagne. Aussi, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Emmaüs Bussiè-res-et-Pruns d'un montant de 5 000 euros.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 33 voix pour et 1 abstention :
- d'attribuer une aide exceptionnelle à l'investissement de 5000 euros à l'association Emmaüs Bussiè-res-et-Pruns selon les conditions fixées par l'annexe 1 de la délibération 2021-97 ;
 - d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07 février 2024
Le président,



Le président
Claude RAYNAUD

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse. The seal is circular and contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE" around the top and "03260 AIGUEPERSE" around the bottom. In the center, there is a heraldic emblem. A large, stylized blue ink signature is written over the seal.